

Caisse de compensation du canton du Jura Rue Bel-Air 3 CH-2350 Saignelégier

T +41 32 952 11 11 www.ecasjura.ch

Assurance-maladie T +41 32 952 11 29 amal@ecasju.ch

Aux bénéficiaires PC et AS

Saignelégier, le 19 octobre 2023

Informations importantes concernant la réduction des primes dans l'assurance-maladie pour l'année 2024 aux bénéficiaires de prestations complémentaires (PC) et d'aide sociale (AS)

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à votre droit au subside 2024 pour la réduction des primes dans l'assurance-maladie. Cette information figure également avec d'autres explications et documents y relatifs sur notre site internet www.ecasjura.ch sous « Actualités » (publication du 13 octobre 2023).

Conditions cantonales 2024

Le Gouvernement jurassien a choisi de tenir compte de la prime la meilleure marché en tiers payant, franchise minimale, modèle médecin de famille, avec **médicaments génériques**, couverture accident comprise, comme montant de référence pour l'attribution des subsides 2024. Les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI et d'aide sociale verront ainsi leurs primes effectives prises en charge jusqu'au montant de :

- CHF 519.30 pour les adultes (Concordia);
- CHF 360.00 pour les jeunes adultes (Sanitas);
- CHF 117.30 pour les enfants (CSS).

Toutefois, vous avez le libre choix du modèle d'assurance et de la franchise, vu qu'il ne s'agit que d'une communication sur notre participation maximale à votre réduction des primes 2024.

Tableaux comparatifs pour choisir son assureur-maladie

Pour votre information, nous vous remettons ci-joint, pour le canton du Jura, les primes d'assurance-maladie 2024 en modèle médecin de famille les moins chères pour les adultes ainsi que les adresses des assureurs-maladie. Concernant les jeunes adultes et les enfants, vous les trouverez sur notre site internet, comme indiqué ci-dessus, sous les tableaux des primes jurassiennes 2024. Ces listes vous permettent de vous rendre compte du gain envisageable en changeant d'assureur-maladie.

Si vous avez des questions au sujet du modèle médecin de famille, nous vous invitons à vous adresser directement auprès de votre assureur-maladie. Si celui-ci devait faire l'objet d'une fusion à partir du 1^{er} janvier 2024, veuillez vous référer au courrier qu'il vous a adressé ou qu'il vous remettra ces

prochains jours au sujet du futur assureur qui reprendra l'ensemble des droits et obligations de l'actuelle société.

Résiliation en cas de changement d'assureur-maladie

Il est possible de résilier votre contrat d'assurance-maladie obligatoire des soins **jusqu'au 30 novembre 2023** (date de réception auprès de l'assureur-maladie). Toutefois, le changement de modèle d'assurance de base en modèle médecin de famille, auprès du même assureur-maladie, peut également se faire pour chaque début de mois suivant la demande.

Des modèles de lettres de résiliation et d'affiliation, ainsi que de passage du modèle assurance de base au modèle médecin de famille auprès du même assureur sont à votre disposition sur notre site internet www.ecasjura.ch sous « Actualités ». Les personnes qui souhaitent une version papier de ces documents peuvent s'adresser à l'agence communale AVS de leur lieu de domicile.

Documents à nous transmettre en cas de changement de situation personnelle

Nous vous rappelons qu'en tant que bénéficiaires de réduction de primes, vous êtes tenus de nous avertir sans faute de toute modification significative dans la composition de votre famille (mariage, concubinage, naissance, changement d'adresse, séparation, etc.) en nous transmettant le document relatif à ce changement.

Pour les personnes en formation professionnelle jusqu'à 25 ans, veuillez nous remettre le contrat d'apprentissage ou l'attestation établie par le centre de formation ou l'employeur en cas de début, de changement, d'interruption ou de prolongation de formation.

Par contre, en cas de changement d'assureur, vous ne devez pas nous faire parvenir une copie de votre nouvelle police d'assurance-maladie du fait que cette information nous est directement transmise par les assureurs-maladie.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Caisse de compensation du canton du Jura

Assurance-maladie

Annexe

Primes d'assurance-maladie 2024 en modèle médecin de famille les moins chères pour les adultes avec les adresses des assureurs-maladie